



Paris, le 16 juin 2021

Objet : Modification des FCP « AVIVA MONETAIRE ISR » (codes ISIN : Part A - FR0007437546 / Part I - FR0010815589) et « AVIVA MONETAIRE ISR CT » (codes ISIN : Part C - FR0000985558 / Part D - FR0010510479 / Part E - FR0010738229/ Part F - FR0010694125).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR » et/ou « AVIVA MONETAIRE ISR CT », gérés par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons, qu'à compter du 21 juin 2021, la documentation réglementaire des FCP « AVIVA MONETAIRE ISR » et « AVIVA MONETAIRE ISR CT » va être amenée à évoluer dans le cadre de la revue de la stratégie d'investissement.

Ainsi, à compter du 21 juin 2021, votre FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en titres de créances et en instruments du marché monétaire, sans contrainte de fourchette minimum. Auparavant, le gérant de votre FCP devait respecter une contrainte de 70% minimum d'investissement dans cette catégorie d'actifs.

Les autres caractéristiques des FCP concernés demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP concerné, disponible sur le site internet : www.avivainvestors.fr

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE